**Revalorisation salariale**

**LE 5 MAI 2022**

**RENFORÇONS LA MOBILISATION**

Avant tout, la CGT souhaite remercier l’ensemble des salarié(e)s mobilisé(e)s pour obtenir la revalorisation des salaires. Pour certain(e)s, ce sont des mois de lutte, de pertes de rémunération, de menaces de sanctions pour réclamer une augmentation pour **TOUTES et TOUS** afin de ne pas perdre de pouvoir d’achat.

**SAFRAN GROUPE**

**Les propositions de la Direction groupe SAFRAN sont, à ce jour, très largement en dessous des attentes.** Pour beaucoup de salarié(e)s, y compris dans la 1ère tranche, le relèvement des salaires proposés ne correspond pas à celui effectué sur le SMIC en 2022.

L’effort complémentaire proposé (annoncé à 1%) **ne représente en réalité que 0.5% de la masse salariale versée en 2022**, car applicable au 1er Juillet et sur six mois seulement.

**L’inflation n’attend pourtant pas cette date pour faire sentir ses effets !**

Les salarié(e)s subissent des contraintes importantes liées à la hausse des prix depuis le début de cette année et **souhaitent une mesure avec effet rétroactif au 1er Janvier**.

En 2021, ils avaient déjà consenti à une rigueur salariale afin d’obtenir, en France, la préservation des emplois du groupe!

Ceci n’est pas acceptable, **nous devons légitimement exiger une mesure complémentaire conséquente** en lien avec la réalité quotidienne vécue.

Concernant l’intéressement 2022 versé en 2023, la CGT demande la suppression de sa limitation prévue dans l’accord sortie de crise.

Montrons notre soutien aux salarié(e)s déjà mobilisé(e)s depuis longtemps. Ce sont leurs actions qui ont contraint la Direction à envisager une mesure supplémentaire aux accords trop faibles négociés dans les sociétés.

**THEME**

**DU**

**DOCUMENT**

**Il est important d’élargir la mobilisation dans tout le groupe, la direction doit revoir sa copie et proposer une mesure à la hauteur des attentes.**